

Ergativité / accusativité et l'hétérogénéité des constructions intransitives

Denis Creissels

Université Lumière (Lyon 2)
e-mail: denis.creissels@univ-lyon2.fr

Cet exposé reprend quelques points fondamentaux de la problématique de l'ergativité / accusativité. Sans s'écarter de façon importante du traitement classique de la question, il propose un certain nombre de précisions, redéfinitions et reformulations permettant de mieux appréhender certains points délicats. Il attire notamment l'attention sur des phénomènes qui posent problème au traitement classique, et dont l'importance se trouve de ce fait trop souvent minimisée dans les exposés généraux sur la question, alors qu'ils trouvent aisément leur place dans l'approche proposée ici. Beaucoup d'idées développées dans ce qui suit ont déjà été présentées sous une forme quelque peu différente (notamment au niveau de la terminologie utilisée) dans divers travaux de Lazard dont on trouvera les références en bibliographie. La critique de la notion de codage de type 'actif' ou 'dual' qui est proposée se situe dans le prolongement direct de ces travaux. Par contre, certaines des suggestions de Lazard sur les verbes 'anti-impersonnels' des langues à alignement ergatif prédominant sont contestées, et on insiste au contraire sur l'importance du processus de coalescence affectant des locutions verbales comme facteur de développement de constructions à alignement accusatif dans les langues à alignement ergatif prédominant, et sur le fait qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à une quelconque cohérence sémantique pour les verbes 'anti-impersonnels' résultant d'une telle évolution.

1. L'interface entre rôles syntaxiques et sémantiques : 'agentif' et 'patientif', et la notion de construction transitive

1.1. Agentif et patientif

Dans cette section, on rappelle le rôle de prototype que jouent, dans l'organisation de la valence verbale, les verbes construits avec deux termes nominaux caractérisables conceptuellement comme agent et patient, et on introduit une convention terminologique indispensable pour jeter de façon claire les bases des notions d'accusativité et d'ergativité.

Dans le détail, les langues peuvent présenter beaucoup de variations dans la façon dont elles organisent la correspondance entre rôles syntaxiques et sémantiques, et les différences de rôle sémantique ayant régulièrement une incidence importante sur la construction des phrases ne se retrouvent pas forcément d'une langue à l'autre. Mais (cf. Tsunoda 1985) une constante est que dans chaque langue, les verbes construits avec deux termes nominaux représentant respectivement l'agent et le patient d'une action sont relativement nombreux et syntaxiquement homogènes (ce qui

veut dire que les caractéristiques morphosyntaxiques des termes nominaux représentant l'agent et le patient sont les mêmes à travers toute cette classe de verbes), alors qu'il n'y a aucune autre classe sémantique de verbes dont les membres recevraient de manière constante, à travers les langues, un traitement homogène. C'est ce qui justifie de considérer que les verbes construits avec deux termes nominaux représentant respectivement l'agent et le patient d'une action fonctionnent universellement comme le prototype d'une classe syntaxique de verbes à deux arguments nucléaires dont les arguments ne répondent pas toujours exactement à la définition de l'agent et/ou du patient (et s'en écartent même parfois de façon importante), mais ont les mêmes caractéristiques morphosyntaxiques que l'agent et le patient des verbes d'action prototypiques.

En l'absence d'une terminologie distinguant clairement les phrases comportant deux termes nominaux représentant un agent et un patient prototypiques des phrases de construction identique mais dont le sémantisme s'écarte plus ou moins du prototype de l'action effectuée par un agent sur un patient, il est difficile de se référer à cette caractéristique importante de l'organisation des langues sans risquer à tout moment des confusions. Pour résoudre ce problème tout en conservant une terminologie dont la motivation reste apparente, on retiendra ici la solution suivante :

–les termes d'*agent* et de *patient* s'utiliseront pour renvoyer à un niveau purement conceptuel, c'est-à-dire pour se référer à des prototypes relevant de la cognition humaine, indépendants de la structure d'une langue particulière ;

–pour parler de l'interface entre rôles sémantiques et rôles syntaxiques dans une langue particulière, on utilisera les termes d'*agentif* et de *patientif* : deux termes nominaux de la construction d'un verbe seront reconnus comme resp. agentif et patientif si et seulement si leurs propriétés syntaxiques sont identiques à celle des termes représentant l'agent et le patient des verbes d'action prototypiques dans une construction où ces termes ont tous deux des propriétés de termes syntaxiques nucléaires.

Dans l'application de cette définition, il faut seulement être attentif au fait que dans beaucoup de langues, les verbes d'action prototypiques ont deux façons différentes de se construire avec les termes nominaux représentant l'agent et le patient, et parfois même plus. Mais il n'y a généralement aucune difficulté à sélectionner l'une de ces constructions (celle qui est traditionnellement désignée comme active dans les langues où existe un mécanisme de passif) comme la seule dans laquelle agent et patient ont tous deux des caractéristiques de termes syntaxiques nucléaires : dans la construction passive, le 'complément d'agent' est syntaxiquement un oblique, et c'est seulement la construction où agent et patient ont tous deux des propriétés de termes syntaxiques nucléaires qui est à prendre en considération pour identifier agentif et patientif¹.

Ainsi, les couples de constituants mis entre crochets dans les phrases de l'ex. (1) présentent des propriétés syntaxiques semblables, et le fait que la phrase (a) soit construite autour d'un verbe d'action prototypique permet de reconnaître globalement ces couples de constituants comme des couples agentif / patientif ; compte tenu des définitions posées il n'y a aucune contradiction avec le fait qu'en dehors des phrases (a) et (b), les rôles sémantiques de ces constituants s'écartent plus ou moins, et à divers titres, des prototypes de l'agent et du patient.

¹ On ne peut toutefois pas exclure qu'il y ait des langues qui mettent en défaut cette démarche d'identification d'une construction en quelque sorte basique des verbes d'action prototypiques. En particulier, la difficulté évidente à caractériser typologiquement l'organisation de la phrase dans les langues des Philippines, qui donne lieu d'un auteur à l'autre à une variété d'interprétations dont aucune ne semble vraiment s'imposer, tient largement au fait que les verbes d'action prototypiques ont dans ces langues deux constructions différentes mais dans lesquelles agent et patient semblent avoir également le statut de termes nucléaires. On cite souvent aussi le navajo pour avoir un choix possible entre deux constructions des verbes d'action prototypiques qu'il semble difficile sinon impossible de reconnaître, l'une comme construction transitive basique et l'autre comme construction intransitive dérivée. Mais il est difficile de se faire une idée précise sur la question, car les informations pertinentes se trouvent pour la plupart noyées dans la discussion extrêmement confuse autour de la notion d'inverse.

- (1) a. [Le paysan] labore [son champ]
- b. [Le chien] rapporte [le gibier] à son maître
- c. [L'enfant] regarde [la télé]
- d. [Marie] a déjà évoqué [ce problème] en ma présence
- e. [Cette clef] ouvre [la porte de la cave]
- f. [Jean] a subi [une opération]
- g. [Le tableau] embellit [la pièce]
- h. [Ce film] enthousiasme [les spectateurs]

Un aspect important des notions d'agentif et patientif qui viennent d'être introduites est que par définition, ces notions sont réservées à des verbes dont *deux* arguments sont assimilés, l'un à l'agent, l'autre au patient des verbes d'action prototypiques². La définition posée exclut de pouvoir reconnaître un agentif dans une construction où ne figurerait pas aussi un patientif, ou l'inverse. Cette restriction est cruciale, si on veut utiliser ces notions pour présenter avec un maximum de clarté et sans circularité la discussion autour des notions d'accusativité / ergativité.

1.2. Constructions transitives et constructions intransitives

Les notions d'agentif et de patientif ainsi posées, on désignera dans ce qui suit comme *transitives* les constructions dans lesquelles figure un couple agentif / patientif, et comme *intransitives* celles où ce n'est pas le cas. La notion de transitivité étant typiquement une notion 'à géométrie variable', il importe d'avoir conscience du fait que l'acception du terme de transitif retenue ici est une acception relativement restrictive, qui ne prétend pas rendre compte de tout ce que tel ou tel auteur a pu être tenté de ranger derrière ce terme. La décision terminologique ainsi prise se justifie par le fait qu'une approche typologique de la relation entre rôles syntaxiques et rôles sémantiques nécessite une distinction claire entre des constructions dont le noyau comporte deux termes ayant les mêmes caractéristiques morphosyntaxique que les deux termes nominaux essentiels de la construction de base des verbes d'actions prototypiques, et d'autres qui n'ont pas cette propriété.

Dans ce qui suit, une construction sera donc désignée comme transitive si et seulement si elle comporte un verbe accompagné de deux termes nominaux avec lesquels ce verbe est construit de la même façon qu'un verbe d'action prototypique avec les deux constituants nominaux représentant l'agent et le patient, dans une construction où agent et patient sont tous deux traités comme termes syntaxiques nucléaires.

Inversement, et pour les mêmes raisons, le terme d'intransitif reçoit ici une acception plus large qu'à l'ordinaire, puisque selon la définition adoptée, est intransitive toute construction où ne figure pas un couple de termes nominaux ayant les mêmes caractéristiques que les termes représentant l'agent et le patient dans la construction de base d'un verbe d'action prototypique.

² C'est là une différence importante entre les notions d'agentif et de patientif introduites ici et les macro-rôles 'actor' et 'undergoer' de Van Valin. Avec les verbes transitifs, les constituants reconnus ici comme agentif et patientif seraient reconnus comme actor et undergoer selon Van Valin, et réciproquement ; par contre, Van Valin étend ces termes à la construction des verbes intransitifs, ce qui détruit la cohérence des notions qu'ils représentent, car cette extension implique une confusion entre un niveau purement sémantique et le niveau de l'interface syntaxe-sémantique.

Par exemple, selon cette définition, une construction passive impersonnelle telle que *Il a été construit un gymnase* sera désignée comme intransitive, bien que comportant un terme (le complément d'objet *un gymnase*) ayant les caractéristiques du patient dans la construction de base du même verbe (cf. *La municipalité a construit un gymnase*). En effet, il n'y a dans la construction passive impersonnelle aucune possibilité d'introduire un terme nominal possédant les caractéristiques de l'agent dans la construction de base des verbes d'action prototypiques. Pour des raisons semblables, on désignera comme intransitive la construction du verbe français *adhérer (à quelque chose)* : cette construction comporte deux termes essentiels, et les caractéristiques de l'un de ces termes sont celles de l'agent dans la construction de base des verbes d'action prototypiques, mais le deuxième n'a pas les caractéristiques d'un patient. Dans le système terminologique auquel on a choisi de se tenir ici, on dira que le verbe français *adhérer (à quelque chose)* est un verbe intransitif construit avec un sujet et un argument oblique, mais cela n'aurait aucun sens de vouloir le désigner comme 'transitif indirect'. Une fois clairement posée, la notion d'argument oblique rend de toutes façons superflu le terme de transitif indirect tel qu'on l'utilise couramment.

2. L'ergativité comme type de codage des rôles syntaxiques nucléaires : questions de terminologie et de définitions

2.1. La définition classique de l'ergativité comme type de codage des rôles syntaxiques nucléaires

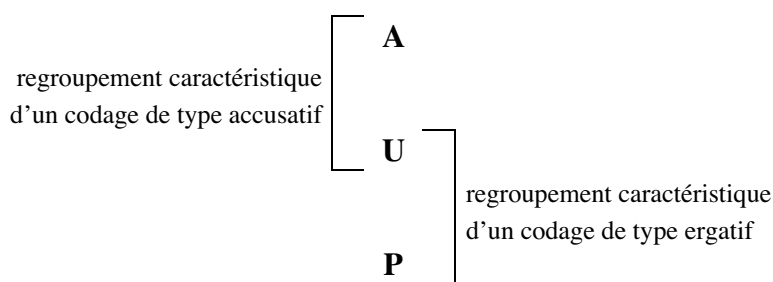
La notion d'ergativité concerne la façon d'organiser les contrastes entre termes nucléaires de l'unité phrastique, en premier lieu (mais pas exclusivement³) dans leurs propriétés de codage.

Selon la définition généralement retenue dans les ouvrages récents sur la question (cf. notamment Comrie 1989, Dixon 1994), dans un codage de type ergatif, c'est le patientif (P) qui a les mêmes caractéristiques de codage qu'un terme généralement désigné comme S et qui est défini, soit comme l'unique argument des verbes monovalents, soit comme terme ayant un maximum de propriétés de terme syntaxique nucléaire dans les constructions ne comportant pas un couple A / P. Dans une organisation de type accusatif, c'est au contraire l'agentif qui a les mêmes caractéristiques de codage que le terme S des constructions ne comportant pas un couple A / P, tandis que le patientif a des propriétés de codage particulières.

La notion de terme S utilisée dans cette définition pose à la fois un problème de fond et un problème terminologique. Le problème de fond sera discuté à la section 2.2, mais il convient de prendre immédiatement une décision terminologique qui permette de présenter le débat aussi clairement que possible. S est bien sûr une abréviation pour 'sujet'. Or la notion de terme S est logiquement indépendante de la notion classique de sujet, qu'elle ne recoupe que partiellement. Pour éviter les confusions que risque de provoquer un tel élargissement de la polysémie de 'sujet', on peut par exemple (et c'est la solution retenue ici) désigner comme 'terme U' (U pouvant être compris comme une abréviation pour 'argument unique') ce qui est couramment désigné comme 'terme S' dans la discussion sur l'ergativité.

On aura donc ainsi schématiquement :

³ Un aspect important de la discussion sur l'ergativité est en effet la question de savoir jusqu'à quel point un codage des termes syntaxiques nucléaires de type ergatif est ou non révélateur d'une organisation syntaxique fondamentalement différente de celle des langues à codage de type accusatif. En d'autres termes : dans les langues qui ont un codage des termes syntaxiques nucléaires de type ergatif, le contraste entre A et U/P se retrouve-t-il ou non dans les propriétés de comportement ? Mais cet aspect de la question ne nous concernera pas directement ici. Rappelons simplement que les langues dans lesquelles le contraste entre A et P et le regroupement de P avec U s'étendent à des propriétés de comportement ne constituent qu'une minorité des langues à codage des rôles syntaxiques nucléaires de type ergatif.



L'ex. russe (2) illustre un codage de type accusatif : la forme absolue du nom est utilisée aussi bien pour l'unique argument de *venir* que pour l'agent de *prendre*, *prendre* s'accorde avec son agent de la même façon que *venir* avec son unique argument, et le patient de *prendre* se distingue à la fois par une forme casuelle syntaxiquement marquée et par l'absence d'indexation sur le verbe. L'exemple avar (3) illustre quant à lui un codage de type ergatif : c'est l'agent de *prendre* qui se distingue par une forme casuelle syntaxiquement marquée et par l'absence d'indexation, tandis que l'unique argument de *venir* coïncide avec le patient de *prendre* aussi bien pour l'utilisation de la forme absolue du nom que pour la relation d'accord avec le verbe.

(2) a. Forme absolue des nominaux : *devuška* 'fille', *ja* 'moi'

b. Devuška prišl-a
 fille venir.PAS-SGF
 'La fille vint'

c. Ja vzjal devušk-u
 moi prendre.PAS-SGM fille-ACS
 'Je pris la fille'

(3) a. Forme absolue des nominaux : *yas* 'fille', *dun* 'moi'

b. Yas y-áč`ana
 fille SGF-venir.PAS
 'La fille vint'

c. Y-ósana yas dí-cca
 SGF-prendre.PAS fille moi-E/INSTR
 'Je pris la fille'

2.2. Pour une redéfinition du terme U

La difficulté avec la définition classique de l'ergativité comme type de codage des rôles syntaxiques nucléaires est que cette définition présuppose une homogénéité des constructions intransitives qui ne se vérifie que dans certaines langues. Cette définition telle qu'elle est usuellement formulée tend à occulter le fait qu'il n'y a pas de possibilité de définir le terme U relativement à un prototype sémantique comparable au couple agent / patient sur lequel se fonde la définition du couple A / P. La notion d'unique argument des verbes monovalents n'est guère opératoire (compte tenu de la difficulté qu'il y a souvent à faire la distinction entre arguments et satellites). Enfin, la notion de terme ayant un maximum de propriétés de terme syntaxique nucléaire dans les constructions ne comportant pas un couple A / P est elle aussi problématique lorsqu'une telle construction comporte deux termes ayant tous deux des propriétés de terme syntaxique

nucléaire (ce qui est souvent le cas des constructions comportant deux termes représentant respectivement un expérimenté et un stimulus).

En somme, la définition classique de la distinction entre codage des rôles syntaxiques nucléaires de type ergatif et de type accusatif ne s'applique sans problème qu'à des langues où le terme U est identifiable sans qu'on ait réellement besoin de se référer à la définition qu'on en donne couramment. C'est le cas dans les langues où tous les verbes dont la construction ne comporte pas un couple agentif / patientif doivent uniformément avoir dans leur construction, ou bien un terme présentant des caractéristiques de codage identiques à celles du terme A des constructions transitives (dans les langues à codage accusatif), ou bien un terme présentant des caractéristiques de codage identiques à celles du terme P des constructions transitives (dans les langues à codage ergatif). Mais à partir du moment où les constructions intransitives d'une langue ne présentent pas une telle uniformité (ce qui est extrêmement commun –cf. section 3) l'identification du terme U se heurtera aux difficultés mentionnées ci-dessus.

Il est vrai que la présentation courante de la question de l'ergativité prévoit l'existence de langues à codage 'actif' (ou 'dual'), dans lesquelles le terme U serait assimilé à A ou à P en fonction de son degré d'agentivité / passivité. Mais le problème est beaucoup plus général, et un nombre considérable de langues présentent des faits mettant en défaut de façon plus ou moins importante la définition classique de la distinction entre codage de type ergatif et codage de type accusatif, sans pour autant mériter d'être reconnues comme ayant un codage de type 'actif' tel que celui-ci est couramment défini. Nous y reviendrons en conclusion.

La proposition qui est faite dans l'immédiat est de partir d'une définition qui s'avèrera équivalente à la définition classique dans les cas non problématiques, mais qui permettra de développer une typologie dans laquelle les langues qui posent problème à la définition classique trouveront leur place.

Il suffit pour cela de ne pas chercher à fonder la définition du terme U sur la notion (problématique) d'unique argument d'un verbe monovalent, ou sur celle (également problématique) de terme ayant un maximum de propriétés de terme syntaxique nucléaire dans une construction ne comportant pas un couple A / P, et d'observer tout simplement qu'une construction intransitive (c'est-à-dire une construction ne comportant pas un couple A / P) peut *a priori* présenter quatre configurations possibles (ou *alignements*) par rapport aux constructions transitives de la même langue, et quatre seulement⁴.

En effet, dans une construction ne comportant pas un couple de termes A / P :

–ou bien il y a un terme présentant des propriétés de codage qui dans la construction transitive caractérisent le terme A, et ne présentant par contre aucune des propriétés de codage caractéristiques du terme P,

–ou bien il y a un terme présentant des propriétés de codage qui dans la construction transitive caractérisent le terme P, et ne présentant aucune des propriétés de codage caractéristiques du terme A,

–ou bien il y a un terme présentant à la fois des propriétés de codage qui dans la construction transitive caractérisent le terme A, et d'autres caractéristiques du terme P,

–ou bien il n'y a aucun terme présentant des propriétés de codage semblables à celles qui caractérisent l'un des deux termes essentiels de la construction transitive.

⁴ Cette notion d'alignement pouvant donner lieu à quatre possibilités logiques n'a de sens que dans les langues où, dans la construction transitive, A et P présentent un contraste dans leurs propriétés de codage. Elle est inapplicable à des langues où A et P ne se distinguent ni par l'indexation, ni par le marquage casuel, ni par une position fixe de part et d'autre du verbe (ou de part et d'autre de l'auxiliaire, en cas de prédicat verbal analytique). Le birman est réputé être une telle langue. Il s'agit toutefois d'une situation exceptionnelle dans les langues du monde.

A partir de là, on peut redéfinir le terme U comme le terme d'une construction intransitive, s'il existe, qui a des caractéristiques de codage identiques à celles de l'un des deux termes de la construction transitive. On pourra distinguer entre U_A (terme U dont les caractéristiques de codage sont identiques à celles du terme A), U_P (terme U dont les caractéristiques de codage sont identiques à celles du terme P) et U_{AP} (terme U dont les propriétés de codage mélangent des éléments caractéristiques du terme A et d'autres caractéristiques du terme P). Par définition, aucun terme U ne sera identifiable dans une construction intransitive dont aucun terme ne présente de propriétés de codage servant par ailleurs à marquer le contraste entre les deux termes de la construction transitive.

On pourra parler de construction intransitive à alignement accusatif lorsqu'un terme U_A est présent, de construction intransitive à alignement ergatif lorsqu'un terme U_P est présent, de construction intransitive à alignement mixte lorsqu'un terme U_{AP} est présent, et enfin de construction intransitive à alignement neutre lorsqu'aucun terme U n'est présent.

Une langue qui satisfait sans réserve à la définition classique d'un codage de type accusatif est selon cette approche alternative une langue dans laquelle toutes les constructions intransitives non dérivées ont un alignement accusatif, et une langue qui satisfait sans difficulté à la définition classique d'un codage de type ergatif est une langue dans laquelle toutes les constructions intransitives non dérivées ont un alignement ergatif. La première situation, particulièrement courante dans les langues d'Afrique subsaharienne, peut être illustrée par le tswana, langue où la construction de base de tout verbe comporte minimalement un argument dont les propriétés de codage sont celles du terme A de la construction transitive. Il semble que ce soit aussi la situation du turc. La deuxième situation est apparemment celle du k'ichee', langue où selon les descriptions disponibles la construction de base de tout verbe comporte minimalement un argument dont les propriétés de codage sont celles du terme P de la construction transitive⁵.

3. Ergativité / accusativité et variations lexicales d'alignement

3.1. Variations systématiques et variations lexicales d'alignement

L'existence de variations d'alignement dans les constructions intransitives est une situation extrêmement commune, y compris parmi les langues dans lesquelles la nature accusative ou ergative du codage des rôles syntaxiques nucléaires fait l'objet d'un consensus.

Il convient de distinguer au moins trois types de variations, les variations des deux premiers types pouvant être regroupées sous le terme de variations systématiques, tandis que celles du troisième type peuvent être qualifiées de variations lexicales.

Les variations systématiques du premier type, qui ne nous concernent pas directement ici, se produisent dans le cadre d'opérations sur la valence verbale affectant des verbes dont la construction de base se conforme à l'alignement ayant dans la langue concernée le statut d'alignement canonique. Par exemple, en français, une phrase comme *Il est venu trois personnes* ne se conforme pas à l'alignement accusatif prédominant⁶, mais le même verbe admet aussi, avec le

⁵ On peut se demander s'il existerait de même des langues dans lesquelles l'alignement neutre constituerait la règle générale. En fait, l'alignement neutre n'a rien d'exceptionnel, mais il semble généralement se limiter, ou bien à des constructions propres à certains tiroirs verbaux (comme en hindi ou en arménien classique), ou bien à des constructions propres à une sous-classe de verbes (cf. section 3).

⁶ On peut même considérer qu'il s'agit d'une construction à alignement ergatif, si on admet l'analyse selon laquelle le terme nominal qui succède au verbe dans cette construction assume le rôle syntaxique d'objet, le fait qu'il n'en manifeste pas toutes les propriétés (notamment par son impossibilité à être représenté par les pronoms clitiques *le / la / les*) tenant aux contraintes discursives auxquelles cette construction est soumise.

même sens dénotatif, la construction à alignement accusatif *Trois personnes sont venues*. De même, une construction passive impersonnelle comme *Il sera pris une décision* est selon les définitions posées ici une construction intransitive à alignement ergatif ; mais dans le cadre de la syntaxe du français, cette construction s'analyse comme le résultat d'une opération pouvant affecter de manière systématique les verbes transitifs.

Le deuxième type de variations systématiques est constitué par les variations d'alignement conditionnées, soit par le choix d'un tiroir verbal, soit par des caractéristiques intrinsèques des termes nominaux de la construction ('split-ergativity' : on parle généralement en français d'ergativité scindée, ou de fracture d'actance). Dans ce qui suit, nous ne nous occuperons pas non plus de ce type de variation, largement étudié dans la littérature sur l'ergativité, et qui ne pose pas de problème majeur à l'approche classique de la question.

Nous nous concentrerons en effet sur les variations lexicales d'alignement, c'est-à-dire sur les variations qui, toutes choses égales par ailleurs, tiennent au choix d'un lexème verbal particulier.

Dans la littérature typologique, à l'exception notable des travaux de Lazard, la question est rarement traitée en profondeur, et une lecture rapide de cette littérature peut laisser l'impression que les variations lexicales d'alignement sont propres à quelques langues exotiques de type 'actif' (ou 'dual') dans lesquelles les verbes intransitifs se construisent avec un terme U_A ou avec un terme U_P en fonction du degré d'agentivité de l'argument que représente le terme U. La question est en réalité bien plus complexe.

3.2. Variations lexicales d'alignement dans les langues à alignement accusatif prédominant

La question des variations lexicales d'alignement dans les langues couramment reconnues comme accusatives est rarement évoquée dans la littérature typologique, alors que paradoxalement, l'analyse des constructions à alignement exceptionnel constitue souvent un chapitre important de la tradition descriptive des langues en question.

En effet, beaucoup de langues à alignement accusatif prédominant ont un ensemble plus ou moins important de verbes (classiquement désignés comme 'impersonnels') dont la construction de base, ou bien ne comporte aucun terme ayant les caractéristiques de codage de l'un des deux termes nucléaires de la construction transitive, ou bien comporte seulement un terme ayant les caractéristiques de codage du terme P.

Par exemple, en russe, la plupart des verbes qui n'entrent pas dans la construction transitive admettent une construction intransitive à alignement accusatif, c'est-à-dire comportant un sujet qui, comme l'agentif de la construction transitive, est à la forme absolue (traditionnellement appelée 'nominatif') et gouverne l'accord du verbe en personne-genre-nombre –cf. ex. (2) ci-dessus. Mais beaucoup de verbes russes admettent aussi des constructions ne comportant aucun terme à la forme absolue en relation d'accord avec le verbe, et qu'il serait abusif (dans une description synchronique du moins) de chercher à analyser comme dérivées en quelque manière que ce soit de la construction subjectale canonique –cf. Guiraud-Weber 2003. D'ailleurs, certains verbes au moins ne sont attestés que dans de telles constructions. Or parmi ces constructions non dérivées dépourvues de terme présentant les caractéristiques de codage du terme A de la construction transitive (et qui font donc exception à l'alignement accusatif dominant), certaines présentent un alignement ergatif, au sens où elles comportent par contre un terme ayant les caractéristiques de codage du terme P. Par exemple, dans *menja znobit* 'j'ai des frissons', *menja lixoradit* 'j'ai de la fièvre', *menja lomit* 'j'ai des courbatures', *menja mutit* 'j'ai mal au cœur', *menja rvët* 'je vomis', *menja tošnit* 'j'ai la nausée',

l'unique argument est représenté par un constituant nominal au cas accusatif, et le verbe n'est pas accordé.

On avait en latin la même chose avec *me miseret* 'j'ai pitié', *me paenitet* 'je me repens', *me piget* 'je suis mécontent', *me pudet* 'j'ai honte', *me taedet* 'je suis dégoûté', constructions qui comportaient un terme à l'accusatif mais dans lesquelles il n'était pas possible d'introduire un terme au nominatif en relation d'accord avec le verbe.

Autrement dit, il n'est pas correct de caractériser sans nuances le russe ou le latin comme langues à codage des rôles syntaxiques nucléaires de type accusatif ; en toute rigueur, il serait plus correct de parler de prédominance de l'alignement accusatif dans des langues qui comportent aussi des constructions intransitives (traditionnellement dites 'impersonnelles') faisant exception à l'alignement accusatif, parmi lesquelles certaines présentent un alignement ergatif.

L'ex. islandais (4) et l'ex. tamoul (5) illustrent de telles variations d'alignement dans d'autres langues à alignement accusatif prédominant. La phrase islandaise (4a) ainsi que la phrase tamoule (5a) illustrent la construction transitive de ces deux langues : A à la forme absolue, P au cas accusatif (en tamoul, seulement dans certaines conditions), verbe accordé avec A. Les phrases (4b) et (5b) illustrent l'alignement accusatif, qui prédomine largement dans ces deux langues, et enfin les phrases (4c) et (5c), traditionnellement désignées comme impersonnelles, sont du point de vue typologique des phrases intransitives à alignement ergatif : la phrase islandaise (4c) comporte un terme nominal au cas accusatif et un autre introduit par une préposition, et la phrase tamoule (5c) comporte un terme au cas accusatif et un terme au cas datif-allatif.

- (4) a. Ég keyri bil
 moi conduire.TAM.S1S voiture.ACS
 'Je conduis la voiture'
- b. Ég fer oft til Reykjavíkur
 moi aller.TAM.S1S souvent PREP Reykjavík
 'Je vais souvent à Reykjavík'
- c. Mig langar í fisk
 moi.ACS avoir+envie.TAM PREP poisson
 'J'ai envie de poisson'
- (5) a. (Naan) Kaṇṇan-aip paartt-een
 (moi) Kannan-ACS voir.TAM-S1S
 'J'ai vu Kannan'
- b. (Naan) viittu-kku poor-een
 (moi) maison-D/ALL aller.TAM-S1S
 'Je vais à la maison'
- c. Ena-kku Kaṇṇan-ait teriyum
 moi-D/ALL Kannan-ACS connaître.TAM
 'Je connais Kannan'

En français, on peut citer le cas du verbe *falloir*, dont la seule construction possible comporte un terme ayant toutes les caractéristiques du patientif des verbes transitifs, mais ne comporte aucun terme ayant les caractéristiques de l'agentif.

Dans une autre famille linguistique, on peut encore mentionner le cas de l'amharique, langue à alignement accusatif prédominant dans laquelle existent néanmoins des verbes dont la construction comporte un terme nominal traité comme le patientif de la construction transitive et ne peut par contre pas comporter de terme traité comme l'agentif : dans *rabāñ* 'j'ai faim', *t'ammañ* 'j'ai soif', etc., l'expérient de première personne du singulier est représenté par l'indice d'objet *-(ä/i)ñ*, et il n'y a aucune possibilité d'introduire un terme à la forme absolue qui gouvernerait l'accord du verbe comme le fait l'agentif dans la construction transitive.

3.3. Variations lexicales d'alignement dans les langues à alignement ergatif prédominant

Le basque, langue dans laquelle la prédominance de l'alignement ergatif est indiscutable, possède néanmoins un nombre non négligeable de verbes dont la construction comporte un terme traité de la même façon que l'agent des verbes d'action prototypiques, mais ne peut comporter aucun terme ayant les caractéristiques de codage du patient. Par exemple, dans *Urak irakitzen du* 'L'eau bout', l'unique argument est au cas ergatif, et l'auxiliaire a la forme qui accompagne en principe les verbes transitifs pour marquer l'accord avec un agentif de troisième personne du singulier ; on a donc là un alignement accusatif. Avec un verbe comme *bazkaldu* 'déjeuner', on a dans certains dialectes un alignement accusatif (ce qui donne par exemple *Lagunek bazkaldu dute* 'Les amis ont déjeuné', avec l'unique argument au cas ergatif et l'auxiliaire à la forme qui accompagne en principe les verbes transitifs pour marquer l'accord avec un agentif de troisième personne du pluriel), et dans d'autres un alignement ergatif (ce qui donne *Lagunak bazkaldu dira*, avec l'unique argument au cas absolu et l'auxiliaire propre aux constructions intransitives).

Divers auteurs (notamment Lafitte 1962) se sont efforcés de caractériser sémantiquement l'ensemble des verbes basques dont la construction comporte un terme au cas ergatif et ne comporte aucun terme au cas absolu, mais je me range entièrement pour ma part à l'avis de Trask, certainement l'un des meilleurs connaisseurs de cette langue, qui n'hésite pas à qualifier cet ensemble de 'semantically arbitrary' –Trask 1997, p. 111.

Dans un souci de parallélisme avec le terme de 'verbes impersonnels' traditionnellement utilisé pour désigner les verbes dont la construction sort du cadre de l'alignement canonique dans les langues à alignement accusatif prédominant, Lazard désigne comme 'verbes anti-impersonnels' les verbes qui, dans une langue à alignement ergatif prédominant (que ce soit de manière générale ou seulement à certains tiroirs verbaux), présentent exceptionnellement une construction à alignement accusatif. En plus du basque, il signale l'existence de tels verbes dans diverses langues iraniennes (pashto, ...), indo-aryennes (hindi, ...) et caucasiennes du nord-est (avar, ...), et il montre que les faits du géorgien qui ont pu conduire à proposer de considérer que cette langue a un codage de type dual s'expliquent mieux en considérant qu'il s'agit bien d'une langue à codage (partiellement) ergatif, mais possédant une classe relativement nombreuse de verbes anti-impersonnels.

Il convient toutefois de ne pas se laisser trop influencer par la possibilité de poser un parallélisme, au niveau des définitions, entre verbes intransitifs à alignement ergatif dans les langues à alignement accusatif prédominant et verbes intransitifs à alignement accusatif dans les langues à alignement ergatif prédominant. En particulier, dans une perspective diachronique, on peut identifier au moins une cause évidente d'apparition de verbes à alignement accusatif dans des langues à alignement ergatif prédominant qui ne correspond à rien de comparable dans les

processus susceptibles de faire apparaître des verbes à construction impersonnelle dans les langues à alignement accusatif prédominant.

En effet, beaucoup de langues tendent à réduire le nombre de leurs lexèmes verbaux par l'utilisation plus ou moins systématique de constructions formellement transitives à verbe-support, dans lesquelles le patientif représente l'événement dans lequel est engagé l'agentif (et non pas un deuxième participant à cet événement). Or cette tendance, particulièrement forte dans des langues aussi diverses par ailleurs que peuvent l'être le kryz (langue caucasienne du nord-est), le persan et l'ewe, se manifeste indépendamment du type d'alignement prédominant. Il est par ailleurs très courant qu'une tendance à la fusion se manifeste dans ces locutions verbales réunissant un verbe-support plus ou moins désémantisé et un terme nominal formellement traité comme patientif. Dans les langues où par exemple le terme nominal d'une telle locution se place régulièrement (voire même obligatoirement) immédiatement à gauche du verbe, si la flexion verbale est par ailleurs exclusivement suffixale, il peut s'avérer extrêmement difficile de tracer une limite entre de véritables locutions verbales formées de deux mots distincts et des lexèmes verbaux relevant d'un processus morphologique de composition. Mais ce phénomène de coalescence entre un verbe-support et le nom dans le rôle de patientif avec lequel il forme initialement une locution verbale a des conséquences très différentes, du point de vue qui nous occupe ici, selon le type d'alignement prédominant dans la langue où il se produit.

Dans une langue à alignement accusatif prédominant, ce phénomène de coalescence est sans conséquence sur la typologie de l'alignement. Par exemple, en turc, la coalescence d'une locution du type *telefon etmek* 'téléphone faire → téléphoner' aurait tout simplement pour résultat un verbe intransitif dont l'unique argument serait encodé comme le terme agentif de la construction transitive originelle, ce qui ne sort pas du cadre de l'alignement accusatif prédominant. Par contre, dans une langue à alignement ergatif prédominant, ce phénomène d'absorption de ce qui est initialement un terme nominal dans le rôle de patientif, s'il ne s'accompagne d'aucun réajustement des propriétés de codage des termes restants, aboutit à des constructions comportant un terme ayant les propriétés de codage du terme A mais ne comportant aucun terme ayant les propriétés de codage de P.

Haspelmath 1993 (p. 284-286) discute en détail cette question pour le lesghien, sous l'intitulé 'absolute absorption'. Par exemple, en lesghien, 'travailler' peut se rendre par la locution verbale *k'walax awun* litt. 'travail faire' ; cette locution se construit très régulièrement avec un terme au cas ergatif représentant la personne qui travaille, l'élément nominal de la locution faisant office de patientif au cas absolu. Mais on peut aussi utiliser comme verbe *k'walaxun* 'travailler', dans une construction qui comportera maintenant un terme au cas ergatif mais aucun terme au cas absolu. Cette construction fait exception à l'alignement ergatif prédominant, mais une analyse possible (c'est en tout cas celle que semble proposer Haspelmath) consiste à poser en quelque sorte une relation de dérivation entre la locution *k'walax awun* et le verbe *k'walaxun*, la valence du verbe ainsi dérivé se déduisant de celle de la locution par 'absorption' de l'argument absolutif.

Quelques-uns au moins des verbes à alignement accusatif du basque se prêtent à une explication analogue. Par exemple, dans la construction de *deitu* 'appeler', viseur et visé sont représentés respectivement par un terme au cas ergatif et un terme au cas datif, et il n'y a aucune possibilité d'introduire un terme au cas absolu ou de faire varier les marques de personne du verbe qui marqueraient l'accord avec un tel terme ; il s'agit donc d'une construction à deux arguments qui n'est pas entièrement assimilée à la construction transitive, et qui présente par rapport à la construction transitive un alignement de type accusatif ; or ceci peut s'expliquer en partant du schéma de valence de la locution synonyme *dei egin*, litt. 'appel faire', dans laquelle *dei* 'appel' est

formellement le patientif d'une construction transitive, le visé ne pouvant apparaître que comme complément datif du verbe-support *egin* 'faire'.

Il ne s'agit certainement pas là d'un phénomène se produisant de manière aléatoire dans quelques langues, mais bien au contraire d'un mécanisme général susceptible de faire apparaître des constructions à alignement accusatif (ou d'accroître leur nombre) dans des langues à alignement ergatif prédominant. En effet, un phénomène analogue est signalé en tibétain. Tournadre & Dorje 1998 reconnaissent en effet, à côté de la construction transitive comportant un argument au cas ergatif et un argument au cas absolu, une construction qu'ils appellent 'ergative indirecte', comportant un terme à l'ergatif et un terme au datif mais ne comportant aucun terme au cas absolu. Ils illustrent cette construction avec le verbe simple signifiant 'regarder' (qui se construit en tibétain avec le viseur au cas ergatif et le visé au cas datif), mais précisent immédiatement que cette construction se rencontre principalement avec des verbes composés, et parmi les exemples qu'ils citent on relève notamment *khāpar tāng* 'téléphone envoyer → téléphoner'.

4. Conclusion

L'existence dans une même langue de plusieurs sous-classes de verbes admettant des constructions intransitives ne présentant pas toutes le même type d'alignement constitue donc un phénomène beaucoup plus commun que ne le suggèrent la plupart des travaux à orientation typologique sur la question. Et surtout, rien n'indique une tendance générale des situations de ce type à évoluer vers une partition des verbes intransitifs conforme à la définition classique d'un codage de type 'actif' (ou 'dual'). Par exemple en basque, l'unique argument de *irakin* 'bouillir' est construit comme le terme A de la construction transitive, tandis que l'unique argument de *mintzatu* 'parler' est construit comme le terme P, ce qui est en contradiction flagrante avec la notion de codage des rôles syntaxiques nucléaires de type actif. Il est donc permis de douter de la valeur explicative de cette notion, à laquelle les typologues s'efforcent souvent de réduire ces variations d'alignement. Il est possible que dans l'histoire de quelques langues, essentiellement amérindiennes, les variations lexicales d'alignement se soient stabilisées de la façon particulière qu'enregistre la définition classique d'un codage de type actif, mais il est certainement abusif d'accorder à cette situation la place privilégiée qu'on lui accorde généralement dans la typologie de l'alignement.

D'ailleurs, il ne faut s'attendre à aucune cohérence sémantique particulière pour des constructions intransitives à alignement accusatif se développant dans une langue à alignement ergatif prédominant du fait de phénomènes de coalescence dans des constructions à verbe-support. Sur ce point, je ne suivrai pas Lazard lorsqu'il suggère l'existence de constantes dans le sémantisme des verbes qu'il appelle anti-impersonnels. En effet, il est facile de constater que dans les langues qui utilisent largement la possibilité d'encoder les événements comme terme patientif de locutions à verbe-support, il n'y a aucune limite particulière au type d'événement susceptible de recevoir un tel traitement. Par conséquent, dans une langue à alignement ergatif prédominant et faisant un large usage de constructions à verbe-support, il n'y a aucun pré-requis sémantique pour qu'un événement puisse à la suite d'une telle évolution se trouver encodé par un verbe intransitif à alignement accusatif.

En particulier (mais il me semble qu'il serait possible de trouver des contre-exemples analogues pour les autres traits sémantiques dont on pourrait penser qu'ils conditionnent le développement de constructions à alignement accusatif dans des langues à alignement ergatif prédominant), il n'y a aucune raison pour que la coalescence de locutions verbales dans une langue à alignement ergatif

prédominant concerne plus particulièrement des événements à participant unique impliquant un certain degré d'agentivité de leur unique participant. Par exemple, en basque, les constructions à verbe-support qui représentent un événement à un seul participant dans le cadre de la construction transitive (l'événement étant encodé comme terme P) ne sont pas réservées à l'expression des événements dont l'unique participant exercerait un certain degré de contrôle sur l'événement (cf. par exemple *amets egin* 'rêve faire' → 'rêver', *leher egin* 'explosion faire' → 'exploser', *lo egin* 'sommeil faire' → 'dormir', *negar egin* 'pleur faire' → 'pleurer'). Il n'y a donc aucune raison pour qu'un accroissement du nombre de verbes intransitifs à alignement accusatif du fait de la coalescence de locutions à verbe-support aille forcément dans le sens d'une situation semblable à celle des langues classiquement présentées comme illustrant un codage de type 'actif'.

ABBREVIATIONS

ACS = accusatif, D/ALL = datif-allatif, E/INSTR = ergatif-instrumental, PAS = passé, PREP = préposition
SGF = singulier féminin, SGM = singulier masculin, S1S = sujet de première personne du singulier, TAM = marque de temps-aspect-mode

REFERENCES

- Comrie, B. 1989. *Language universals and linguistic typology*, 2^{ème} éd. Oxford : Blackwell : Cambridge University Press.
- Dixon, R. 1994. *Ergativity*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Guiraud-Weber, M. 2003. Les phrases impersonnelles en russe au XX^{ème} siècle. *La revue russe* 23. p. 65-77.
- Haspelmath, M. 1993. *A grammar of Lezgian*. Berlin / New-York : Mouton de Gruyter.
- Laffite, P. 1962. *Grammaire basque (navarro-labourdin littéraire)*. Bayonne : Editions des amis du musée basque et Ikas.
- Lazard, G. 1994. *L'actance*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Lazard, G. 1995. Le géorgien : actance duale ('active') ou ergative ? Typologie des verbes anti-impersonnels. *Sprachtypologie und Universalienforschung* 48. p. 275-293.
- Lazard, G. 1997. Ergativity (compte-rendu de R. M. W. Dixon, Ergativity). *Linguistic Typology* 1. p. 243-268.
- Tournadre, N. & S. Dorje. 1998. *Manuel de tibétain standard, langue et civilisation*. Paris : l'Asiathèque.
- Trask, R. 1997. *The history of Basque*. Londres : Routledge.
- Tsunoda, T. 1985. Remarks on transitivity. *Journal of Linguistics* 21. p. 385-96.